



**PARC NATUREL RÉGIONAL**  
BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME

## Programme LEADER 2023-2027

# Dossier en réponse à l'appel à manifestation d'intention

**Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées**  
Garopôle, place de la Gare, 80100 Abbeville

**Service :** Aménagement

**Dossier suivi par :** F. Brasseur  
09 70 20 14 04 / 06 81 66 30 20  
[f.brasseur@baiedesomme3vallees.fr](mailto:f.brasseur@baiedesomme3vallees.fr)

*Janvier 2022*



## Sommaire

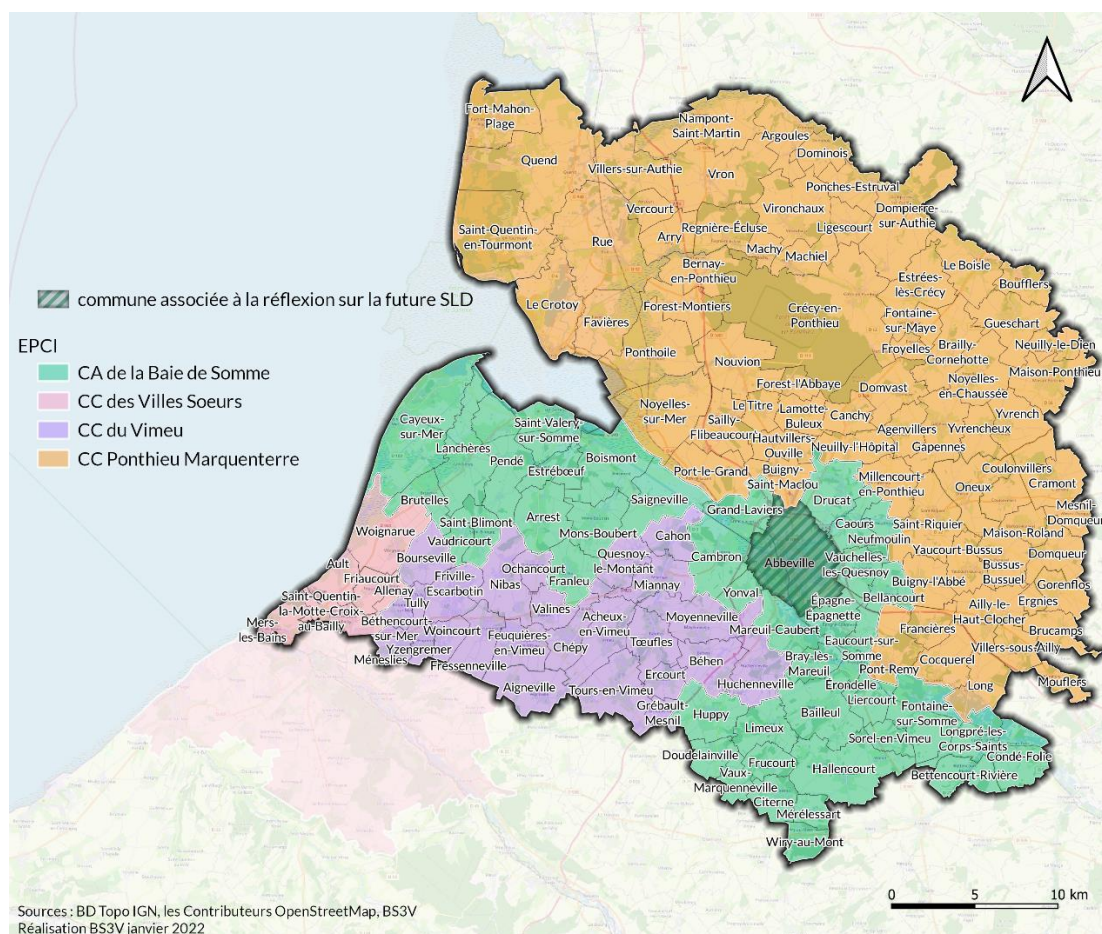
I. Présentation du territoire .....	3
II. La structure porteuse du groupe d'action locale.....	4
III. Enjeux/Axes de développement envisagés .....	5
IV. Première expression de la valeur ajoutée de LEADER pour le territoire .....	7
V. Budget prévisionnel pour le soutien préparatoire.....	7



## I. Présentation du territoire

Située à l'Ouest du département de la Somme, la Picardie maritime bénéficie d'une situation géographique privilégiée à proximité de Paris et des grandes métropoles de l'Europe du Nord (Londres/Lille/Bruxelles). Elle couvre l'intégralité des périmètres des Communautés de communes du Vimeu (25 communes - 22641 habitants), du Ponthieu Marquenterre (71 communes - 33085 habitants) et de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme (43 communes - 48903 habitants) et très partiellement celui de la Communauté de communes des Villes Sœurs (6 communes - 7214 habitants).

Bassin de vie de 1 417 Km<sup>2</sup> regroupant une population totale de 111 843 habitants<sup>1</sup>, la Picardie maritime est un territoire à forte dominante rurale<sup>2</sup> ayant une densité de population plutôt faible (moins de 79 habitants/Km<sup>2</sup>).



*Périmètre provisoire\* du futur GAL (144 communes de Picardie maritime)<sup>3</sup>*

\*Amorcés dans le cadre du présent dossier en réponse à l'AMI, des échanges avec les acteurs du Pays interrégional Bresle Yères seront poursuivis courant 2022 lors de l'élaboration du dossier de candidature au programme LEADER 2023-2027. Ils permettront de creuser les facultés d'association de nouvelles communes au périmètre du futur groupe d'action locale, qui est donc encore provisoire au stade de la présente manifestation d'intention.

<sup>1</sup> Les chiffres de population présentés dans cette première partie se réfèrent à la population municipale 2018 (*Source : INSEE – Populations légales des communes en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021*).

<sup>2</sup> A titre d'illustration, soulignons qu'un peu plus de 85% des communes du périmètre du *Schéma de Cohérence territoriale BS3V* comptent moins de 1000 habitants.

<sup>3</sup> La ville d'Abbeville pourra s'associer à la réflexion sur la stratégie locale de développement qui va être formalisée courant 2022. Comme précisé au point 4 du règlement de l'AMI LEADER, elle ne pourra cependant faire partie du périmètre du GAL, ni bénéficier d'opérations financées via LEADER.



Très schématiquement, la Picardie maritime peut être découpée en six entités infra-territoriales :

- l'unité urbaine d'Abbeville, principal pôle urbain du territoire, qui concentre les activités tertiaires marchandes (commerces, services, ...) et non marchandes (administrations publiques, établissements de santé, ...), ainsi que quelques grandes industries ;
- le Vimeu, pôle industriel historique fort ; - notamment dans le secteur de la métallurgie légère (1<sup>er</sup> pôle français de la serrurerie, robinetterie, quincaillerie) - ; qui, à l'exception du pôle urbain des "3 F" (Friville-Escarbotin, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville), demeure une zone essentiellement rurale sur laquelle l'activité agricole est encore bien représentée ;
- le Ponthieu-Marquenterre, caractérisé par une réserve de ressources agricoles et sylvicoles, dispose d'un potentiel touristique avéré qui se manifeste par une forte représentation du tertiaire marchand à destination des particuliers (commerce, transport, hébergement et restauration représentent 22% des salariés). La sphère publique y est également bien représentée (34% des salariés) ;
- un espace touristique sur la côte picarde, avec notamment le joyau de la Baie de Somme, qui appartient au cercle restreint des « plus belles baies du monde » et dont la notoriété dépasse les frontières nationales. Préservé par une démarche de tourisme durable engagée depuis plus de quarante ans, cet espace est en phase avec les tendances du marché et les aspirations des clientèles touristiques observables depuis le milieu des années 2000 ;
- les zones humides des trois principales vallées (Somme, Maye, Authie) et des marais arrières-littoraux qui structurent le territoire et forment les axes majeurs de sa trame verte et bleue. Témoins d'activités du passé, elles rassemblent diverses fonctions, tout en offrant des opportunités nouvelles de développement (essor des loisirs actifs, d'activités culturelles, artistiques ou de pleine nature, ...) ;
- un pôle d'activités tertiaires et portuaires (ports de pêche, de commerce et de plaisance) sur le littoral depuis le pôle nautique de Fort-Mahon au port du Tréport

## II. La structure porteuse du groupe d'action locale

Le Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées (BS3V), assurera le portage du GAL. Créé en juin 2013, il a pour vocation d'être un outil stratégique et opérationnel au service des politiques publiques et des habitants. Il conduit la mise en œuvre de la *Charte de Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime* et du *Plan Climat-Air-Energie Territorial*, le *projet de Pays d'art et d'histoire "Ponthieu - baie de Somme"* et l'élaboration du *schéma de cohérence territoriale BS3V*. Il porte également pour le territoire la cellule "Proch'emploi Hauts-de-France", le programme Investir en Picardie maritime (prospective économique), et se dote d'un *Projet Alimentaire Territorial* (lancement du diagnostic partagé en 2022). En outre, Baie de Somme 3 Vallées est l'un des 19 "territoires démonstrateurs rev3" que compte la Région.

Autour de ces outils de planification, d'aménagement et de gestion, BS3V associe Communes, Communautés de communes, Syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard, Conseil départemental de la Somme, Conseil régional des Hauts-de-France, Etat et, de façon plus générale encore, l'ensemble de la chaîne d'acteurs publics et privés qui quotidiennement travaille à l'aménagement et au développement durables de la Picardie maritime.

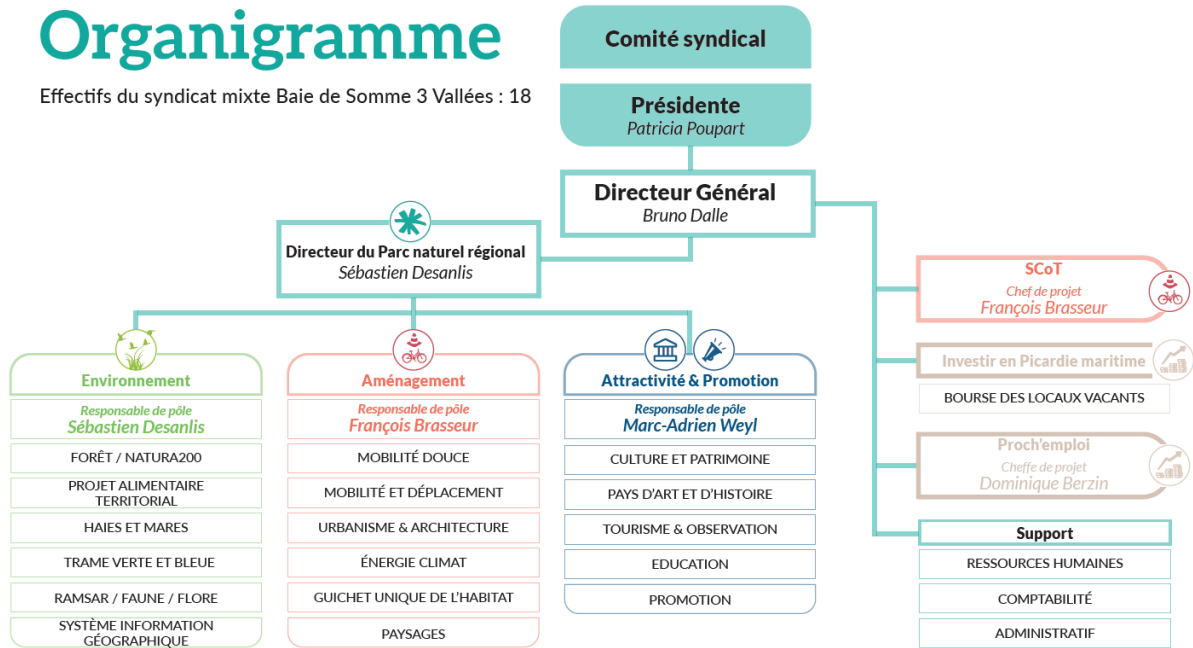
La stratégie d'aménagement et de développement intégrés développée par Baie de Somme 3 Vallées s'articule autour des priorités suivantes : le rééquilibrage des activités humaines sur le territoire ; l'anticipation des mutations économiques ; le déploiement d'une stratégie touristique vectrice de sens ; la diversification de l'économie rurale ; la protection de l'intégrité des richesses naturelles, paysagères et architecturales ; la promotion de l'identité et des savoir-faire ; l'approche durable des projets urbains ; la promesse de conditions de vie de qualité et la réussite éducative. Elle s'enracine dans les 3 vocations, 10 orientations et 35 mesures de la *Charte du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime*.

Baie de Somme 3 Vallées dispose d'une équipe administrative, comptable et technique et d'une quinzaine de chargés de mission thématique.



# Organigramme

Effectifs du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées : 18



### III. Enjeux/Axes de développement envisagés

Le futur appel à candidatures régional qui sera initié courant 2022 autour du programme LEADER 2023-2027 afin de sélectionner les futurs GAL en Hauts-de-France représentera l'occasion de préciser la stratégie locale de développement capable de faire pleinement sens à l'échelle du territoire de Picardie maritime. L'établissement du présent dossier en réponse à l'AMI a entraîné de premiers échanges entre acteurs locaux qui permettent néanmoins d'en esquisser les contours.

Afin de favoriser son articulation avec les orientations prioritaires issues du croisement de diverses politiques régionales liées au *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires Hauts-de-France (SRADDET)*<sup>4</sup> et de concourir au modèle économique et sociétal impulsé à l'échelle régionale dans le cadre de la dynamique "rev3", la future SLD du territoire de Picardie maritime va s'inscrire dans les 3 axes de développement suivants :

- accompagner l'évolution sociétale vers des modes de consommation plus durables grâce aux territoires ruraux ;
- renforcer la résilience des territoires ruraux face à leur mutation socio-économique ;
- encourager l'innovation sous toutes ses formes au service de la transition pour et par les territoires ruraux.

L'architecture de notre stratégie locale de développement devrait ainsi s'organiser autour des domaines d'intervention jugés prioritaires par les acteurs locaux et présentés ci-dessous.

#### a. Favoriser l'essor des circuits courts et la promotion des produits locaux

En regard des débouchés potentiels qui existent sur le territoire<sup>5</sup>, les ateliers de préparation/transformation et les points de distribution des diverses productions agricoles locales demeurent à ce jour relativement peu nombreux. Les initiatives en place méritent d'être renforcées et développées pour favoriser la mise en marché des produits locaux responsables et soutenir les activités économiques traditionnelles du territoire.

<sup>4</sup> cf. Parti-pris n°2 du *SRADDET*: "Une multipolarité confortée en faveur d'un développement équilibré du territoire régional" – Orientation n°4 : "Valoriser les fonctions des espaces ruraux et périurbains dans leur diversité et renforcer les pôles intermédiaires".

<sup>5</sup> cf. bassins de vie de l'Abbevillois et du Vimeu industriel, touristes et excursionnistes, usagers de restauration collective



Fort de l'expérience développée sur le Grand Site Baie de Somme avec la marque "Baie de Somme Saveurs", il va s'agir d'œuvrer à la conception et à la mise en œuvre de politiques coordonnées de développement économique, empreintes d'authenticité et d'exemplarité, autorisant la création de nouveaux produits et de nouveaux débouchés. Elles encourageront la promotion des produits locaux, l'essor de circuits courts et la diversification des pratiques qui servent les objectifs environnementaux (paysages, qualité de l'eau, économie d'énergie, ...) et socio-économiques (santé et alimentation, emploi, lien social producteur/consommateur, ...) promus par la *Charte du Parc naturel régional*.

Les produits locaux concernent aussi bien ceux issus de l'agriculture (alimentaires et matériaux biosourcés), de la pêche et artisanaux.

Terre agricole d'excellence, la filière historique locale du lin pourrait quant à elle trouver de nouvelles perspectives dans l'essor des agro-matériaux. D'une façon plus générale encore, des projets innovants de valorisation des ressources naturelles agricoles et sylvicoles seront recherchés et accompagnés.

#### **b. Déployer une stratégie touristique équilibrée ...**

... à travers une politique ciblée de valorisation et de promotion de l'ensemble du territoire, irriguant la destination "Picardie maritime" depuis le littoral et les vallées (Authie, Maye, Somme, Bresle) vers les terres intérieures (le Ponthieu et le Vimeu). Elle s'appuiera sur l'expérience acquise avec la Baie de Somme et mettra sur la créativité, le professionnalisme et la recherche de l'excellence, tout en veillant à ce que les pressions engendrées sur les ressources naturelles soient supportables et maîtrisées (cf. émergence du "slow tourisme", modes de déplacement actifs, ...). Renforçant l'implication de l'économie rurale dans l'économie touristique, elle visera notamment la structuration et le renforcement de l'offre touristique valorisant les richesses naturelles, culturelles et architecturales des terres intérieures de Picardie maritime (circuits à thématique culturelle, offres de loisirs actifs et d'activités de pleine nature, outils d'interprétation, accueil de groupes, gastronomie, ...) et l'accompagnement des porteurs de projet.

Est ici souligné que le tourisme reste une carte maîtresse du développement du territoire et qu'il représente le principal gisement de création d'emplois pour la Picardie maritime, qui plus est à fort ancrage territorial et non délocalisables.

#### **c. Garantir un maillage des services de proximité**

Pour renforcer l'attractivité du territoire de Picardie maritime, il est essentiel d'offrir aux habitants actuels et futurs des conditions de vie de qualité, ce qui suppose de développer services commerciaux de proximité et solutions de mobilité sobres en énergie. D'inspirantes premières initiatives à ce sujet sont en cours de déploiement sur le territoire à travers des programmes tels "Petites villes de demain" ou "(Re)Dynamisation centres-villes/centres-bourgs". Le renforcement de la qualité de vie sur l'ensemble du territoire passe par le maintien des derniers commerces (cf. label "Bistrots de Pays"), l'émergence de tiers-lieux, mais aussi le développement de l'intermodalité pour fluidifier l'accès aux gares (SNCF, CFBS) et faire de celles-ci de véritables plateformes d'écomobilité.

#### **d. Encourager les énergies renouvelables porteuses et la mobilisation des ressources disponibles**

Dans le prolongement du lancement en 2022 d'une étude stratégique pour une meilleure prise en compte des enjeux paysagers, environnementaux et de planification dans le développement des énergies renouvelables en Picardie maritime, les actions susceptibles de favoriser l'essor et la structuration de filières liées aux EnR (bioGNV, bois-énergie, méthanisation et solaire) et encourageant l'essor de modèles de développement économique plus inclusifs méritent d'être investiguées.

#### **e. Promouvoir l'innovation sociale et environnementale**

La promesse « nature » de notre destination appelle un engagement des acteurs privés dans une démarche plus vertueuse appliquée à leurs activités, une responsabilité sociétale et environnementale à déployer et fédérer sous le dispositif « Baie de Somme Responsable ». S'appuyant sur la démarche initiée par l'association « Baie de Somme Zéro carbone » dans le domaine du tourisme, le GAL peut être porteur de cette ambition partagée dans les secteurs de l'agriculture, l'industrie, la pêche et les services en faveur de la réduction de l'empreinte carbone. L'attractivité de la destination doit être celle aussi des emplois pour accompagner le développement des entreprises. Cette démarche peut y concourir.



#### IV. Première expression de la valeur ajoutée de LEADER pour le territoire

Le programme LEADER 2023-2027 arrive au bon moment pour servir, à plusieurs titres, une démarche stratégique et partenariale de fond engagée de longue date sur le territoire de Picardie maritime, et désormais reconnue à échelle nationale et régionale (cf. classement PNR, label "Grand site de France", Territoire démonstrateur rev3).

Permettant de concentrer des moyens humains et financiers complémentaires sur notre territoire, le programme LEADER 2023-2027 constitue une opportunité particulièrement bienvenue pour donner un élan supplémentaire à la mise en œuvre d'études et d'actions concrétisant les objectifs visés par la *Charte du Parc naturel régional* et par le *Plan Climat-Air-Energie Territorial*; - et donc d'accélérer en Picardie maritime l'ambitieuse transition économique et écologique dépeinte en Hauts-de-France par la dynamique "rev3". Ils donneront à notre territoire un positionnement d'excellence tant dans ses filières de développement économique que dans ses pratiques environnementales.

En d'autres termes, il s'agit de s'inspirer de ce qu'a réussi la côte picarde et de l'étendre à l'ensemble de notre territoire, en s'appuyant sur les vallées qui représentent les traits d'union entre littoral et plateaux des terres intérieures. Le programme LEADER 2023-2027 doit ainsi permettre de :

- conforter l'identité, la qualité et l'attractivité d'un territoire rural qui tirera ainsi mieux profit de la notoriété et de l'image de ses estuaires et de sa frange littorale ;
- susciter, accompagner et promouvoir par l'expérimentation, chez les professionnels du tourisme, les agriculteurs, les artisans du bâtiment mais aussi auprès des élus locaux et des habitants, de "bonnes pratiques" symptomatiques de l'approche durable des projets d'aménagement que promeut le PNR ;
- favoriser la rencontre entre acteurs des sphères publique et privée, générer de nouvelles coopérations et convergences, et renforcer Baie de Somme 3 Vallées dans son rôle de coordonnateur d'un aménagement et d'un développement véritablement durables du territoire à travers le portage d'un groupe d'action locale ;
- de mobiliser, sur des actions concrètes faisant "effet de levier", de nombreux acteurs et partenaires qui ont déjà grandement contribué à l'élaboration du projet de territoire. Le programme LEADER 2023-2027 doit notamment renforcer notre coopération avec les structures professionnelles du tourisme, de l'agriculture, de l'industrie et de l'artisanat, pour rassembler leurs ressortissants sur les domaines d'intervention précédemment listés.

#### V. Budget prévisionnel pour le soutien préparatoire

Pour définir la stratégie locale de développement qui va être formalisée courant 2022 lors de l'élaboration du dossier de candidature au programme LEADER 2023-2027, les acteurs de Picardie maritime souhaitent renforcer leurs capacités d'ingénierie.

Baie de Somme 3 Vallées sollicite donc le "soutien préparatoire", accompagnement financier prévu par le règlement de l'AMI et abondé par des subsides FEADER.

En vue de l'élaboration du futur dossier de candidature de BS3V au programme LEADER 2023-2027 est demandée une subvention à hauteur de 25 000 euros sur les crédits FEADER, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant
FEADER	25 000 €
BS3V	6 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 250 €</b>

